

ANNEXE 5.4

REDEVANCES POUR L'HORAIRE DE SERVICE 2026

Barème de redevances des prestations complémentaires, connexes et diverses
en euros courants HT

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES SUR VOIES PRINCIPALES

Les redevances des prestations complémentaires électriques évoluent selon le prix d'achat de l'électricité par SNCF Réseau.
 Les autres redevances des prestations complémentaires sont indexées selon l'évolution de l'indice prévisionnel IPCH publié par la Banque de France en juin 2025 pour l'HDS 2026.

Redevance pour l'ouverture supplémentaire de lignes, gares et postes non ouverts en permanence

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Ouverture supplémentaire de lignes, gares et postes non ouverts en permanence	Tarif par vacation de 8 heures et par an	139 256,87

Redevance pour la fourniture du courant de traction (RFE)

RFE = Prix unitaire (PU) x consommation en kWh

PU (€ HT par kWh)	Convois à traction électrique	0,08872

Redevance optionnelles pour la coordination de gestion de crise

Nature de la prestation	Prix unitaire (en euros HT)
Salle des familles	sur devis
Prolongement du dispositif Urgence Accident au-delà de 24 h	sur devis
Formations	sur devis
Postes de travail SNCF Réseau circulation	sur devis
Salle de crise opérationnelle	sur devis

PRESTATIONS CONNEXES SUR VOIES PRINCIPALES

Les redevances des prestations connexes sont indexées selon l'évolution de l'indice prévisionnel IPCH publié par la Banque de France en juin 2025 pour l'HDS 2026.

Redevance pour la réalisation d'une étude de faisabilité internationale

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Etude de faisabilité pour l'allocation de capacité internationale	Tarif par étude de faisabilité	282,88

Redevance pour la réalisation d'une étude préalable à la demande d'ATE pour les trains TEPE

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Etude préalable pour l'allocation de capacité des trains TEPE	Tarif par étude préalable *	10 398,76

* Toute demande spécifique (délais d'obtention de l'ATE, expertise, relevés terrain...) pourra donner lieu à un devis complémentaire

Redevance pour l'usage du GSM-R sur capacité résiduelle Priorité 4

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Frais d'accès standard pupitre (y compris configuration et paramétrage) *	Tarif par pupitre	24 555,78
Frais d'accès standard passerelle associée aux pupitres (v compris configuration et paramétrage) *	Tarif par passerelle	sur devis
Forfait annuel standard pupitre	Tarif appliqué par pupitre installé	5 459,46
Forfait annuel premium pupitre	Tarif appliqué par pupitre installé	sur devis
Forfait annuel standard passerelle	Tarif appliqué par passerelle installée	sur devis
Forfait annuel premium passerelle	Tarif appliqué par passerelle installée	sur devis
Travaux d'installation des pupitres, non compris dans l'offre standard		sur devis
Installation des pupitres sur zone non couverte en GSM-R, non comprise dans l'offre standard		sur devis
Installation de plus de trois pupitres sur zone couverte en GSM-R, non comprise dans l'offre standard		sur devis
Adjonction de fonctionnalités supplémentaires, non fournies dans l'offre standard		sur devis
Fourniture de données et statistiques d'utilisation		sur devis
Mise à disposition de portatifs homologués pour un usage sur le réseau GSM-R P4		sur devis

* Les frais d'accès ne sont dus qu'une seule et unique fois à l'installation et à la mise en service du pupitre

Redevance pour l'usage de terminaux GSM-R

Nature de la prestation	Prix unitaire en € HT
Mise à disposition de portatifs homologués pour un usage sur le réseau GSM-R	sur devis

Redevance pour l'usage du GSM-GFU ARES

Nature de la prestation	Prix unitaire en € HT
Usage du service GSM-GFU ARES pour des besoins de commodité, de service, de management, de formation	sur devis

Redevance pour l'accès et l'utilisation du canal radio dit "de veille"

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Demande d'accès à un canal de veille existant	Tarif par liaison de veille radio incluant frais de dossier et frais d'étude et d'intégration réseau	1 531,22
Création d'un canal de veille	Tarif par liaison de veille radio incluant frais de dossier et frais d'étude et d'intégration réseau	3 572,87
Redevance d'utilisation	Tarif annuel par entreprise ferroviaire et par liaison de veille radio	309,74
Programmation d'un terminal sur le canal de veille	Tarif par terminal et par liaison de veille	145,30
	A partir du 10ème d'un même lot	72,65

* Ce prix peut être régularisé en fonction des charges supportées par SNCF Réseau

**Déclaration des fréquences radioélectriques de manœuvres exploitées par l'EF
et délivrance de l'attestation de compatibilité ***

Nature de la prestation	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Demande d'attestation de compatibilité des fréquences	Tarif par demande et par fréquence	3 572,87

* Ce prix peut être régularisé en fonction des charges supportées par SNCF Réseau

PRESTATIONS DIVERSES

**Redevance pour le transport et la distribution de l'énergie de traction
(RCTE - composante B)**

RCTE - composante B = Prix unitaire (PU) x consommation en kWh

PU (€ HT par kWh)	Convois à traction électrique	0,02335
----------------------	-------------------------------	---------